

COMMUNE DE BERTRANGE

MODIFICATION PONCTUELLE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER « QUARTIER EXISTANT » DE BERTRANGE « Rue de Dippach »



Administration Communale de Bertrange

Place de l'Eglise
L-8056 Bertrange

VAN DRIESSCHE urbanistes et architectes

14, rue Vauban
L-2663 Luxembourg

Tél. : (352) 22 02 45
E-Mail : ivdarch@pt.lu

PREAMBULE

Die vorliegende punktuelle Änderung des PAP „Quartiers existants“ der Gemeinde Bertrange wurde in Anwendung des « loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain » durchgeführt.

Das vorliegende Dokument besteht demzufolge aus folgenden Teilen :

- Argumentaire justifiant l'initiative
- Projet de modification ponctuelle du PAP „Quartiers existants“

CONTENU

ARGUMENTAIRE JUSTIFIANT L'INITIATIVE	5
PROJET DE MODIFICATION PONCTUELLE DU PAP QE	7
1. Champs d'application	7
2. Partie graphique (Plan de localisation des quartiers existants)	9
3. Partie écrite	11
ANNEXES	13
Annexe 1: Partie graphique coordonnée	13
Annexe 2: Partie écrite coordonnée	15

ARGUMENTAIRE JUSTIFIANT L'INITIATIVE

Die punktuelle Änderung des PAP „Quartiers existants“ (PAP QE) im südlichen Bereich der „Rue de Dippach“ wird vor dem folgenden Hintergrund von der Gemeinde Bertrange beabsichtigt:

- Im Sinne einer rationelleren Entwicklung eines sozialen Wohnbauprojekts durch den „Fonds du Logement“ beabsichtigt die Gemeinde parallel zu dem vorliegenden Dossier, den PAG im südlichen Teil der Rue de Dippach dahingehend zu ändern, dass die Tiefe der Wohnbauzone „HAB-1“ etwa 30m ab der Straße beträgt. Hierzu muss die HAB-1 entsprechend verkleinert werden. Diese Umklassierung erfolgt zugunsten der westlich angrenzenden Bauzone für öffentliche Einrichtungen „BEP-1“.
- Damit die Abgrenzung der Quartiere im PAP QE kohärent mit den Bauzonen des PAG bleibt (HAB-1 entspricht dem „Quartier d'habitation de faible densité“ (QFD), BEP-1 entspricht dem „Quartier de bâtiments publics“ (QBP), wird mittels der vorliegenden PAP-QE-Änderung eine neue Abgrenzung des QFD und des QBP vorgenommen.
- Der schriftliche Teil des PAP QE bleibt unverändert.

PROJET DE MODIFICATION PONCTUELLE DU PAP « QUARTIERS EXISTANTS »

1. CHAMP D'APPLICATION

La présente modification ponctuelle s'applique aux terrains tels que délimités sur la partie graphique de la présente modification du PAP « Quartiers existants » de la commune de Bertrange. Les terrains concernés sont situés à l'ouest de la rue de Dippach, au lieu-dit « Gewann beim Baum ». Sont concernées les parcelles ou parties de parcelles suivantes :



Fond de plan : extrait du plan cadastral numérique (PCN), complété par des éléments de la BD-L-TC (ACT, 2014) et le périmètre de la modification ponctuelle

Section C de Lorentzscheuer :

n° parcelle	propriétaire	Contenance de la surface concernée par la présente modification ponctuelle
414/990 (partie)	BERTRANGE, LA COMMUNE	± 1.172 m ²

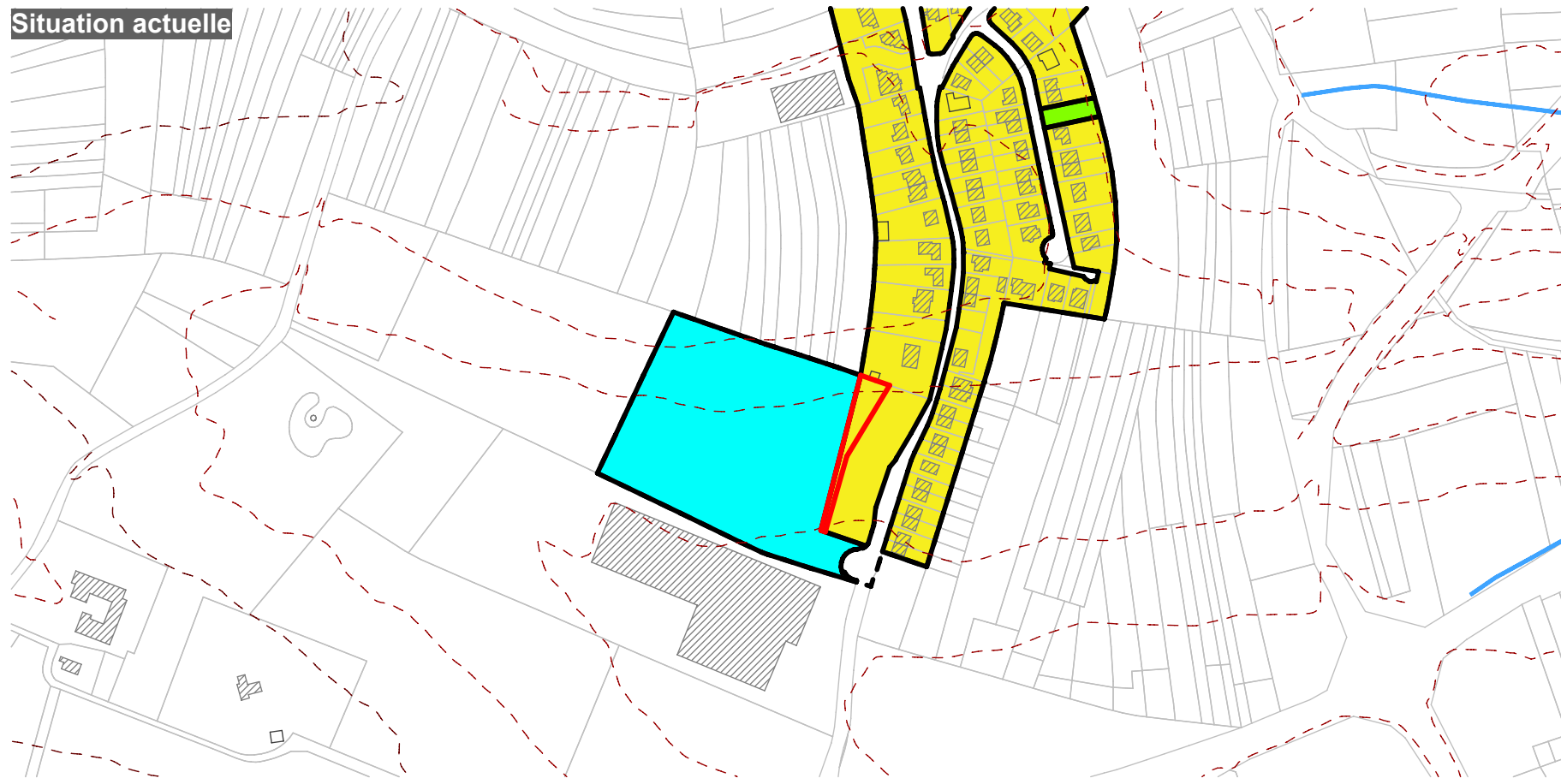
La modification ponctuelle porte sur :

- un classement de terrains situés actuellement en « Quartier d'habitation de faible densité QFD » (Art. 4 de la partie écrite du PAP « Quartiers existants » en vigueur de la Commune de Bertrange) en « Quartier des bâtiments publics QBP » (Art. 10 de la partie écrite du PAP « Quartiers existants » en vigueur de la Commune de Bertrange)

2. PARTIE GRAPHIQUE - PLAN DE LOCALISATION DES QUARTIERS EXISTANTS (extrait)

Situation actuelle et modifiée 1 : 5.000 (fond de plan : PCN 2014 et BD-L-TC 2006)

Situation actuelle



Légende PAP QE (extrait)

— Parcellaire (PCN 2014)

Les quartiers de base:

Le quartier d'habitation de faible densité (QFD)

Le quartier de bâtiments publics (QBP)

Le quartier d'aménagements publics (QAP)

Informations à titre indicatif et non exhaustif

Bâtiments existants (PCN 2014)

Bâtiments existants (BD-L-TC)

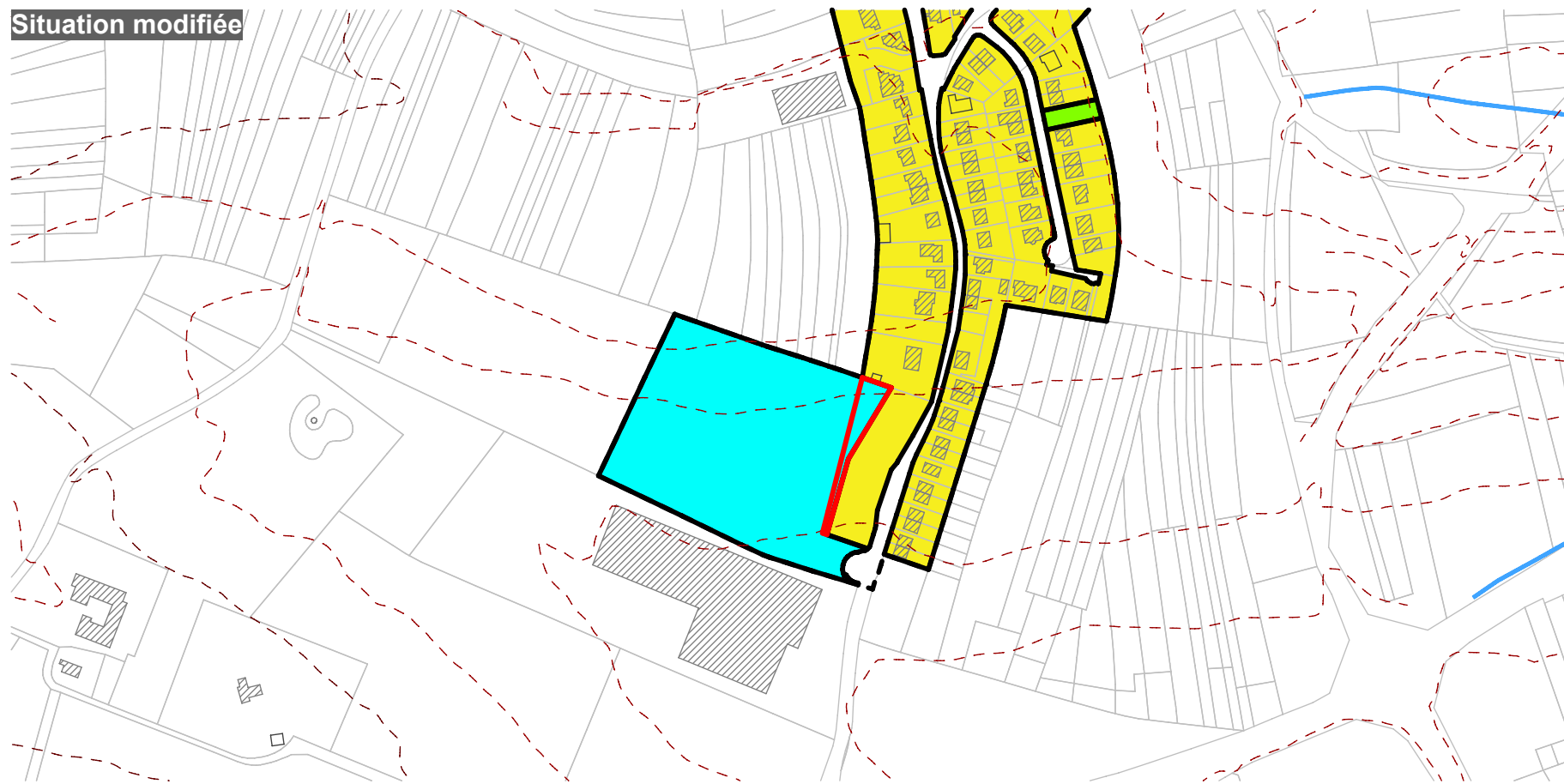
Délimitation de la zone verte

Cours d'eau ou ruisseau (BD-L-TC 2006)

Courbes de niveaux (BD-L-TC 2006)

Délimitation de la modification ponctuelle du PAP QE

Situation modifiée



Transmission du dossier à la Cellule d'évaluation	04/10/2019
Avis de la Cellule d'évaluation	
Vote du Conseil communal	
Approbation du ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions	

VOIR ABZUG

© PCN - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2014)
 < COPIE REPRODUCTION INTERDITES >
 © BD-L-TC - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2006)
 < COPIE REPRODUCTION INTERDITES >

COMMUNE DE BERTRANGE

OBJET:
 MODIFICATION PONCTUELLE DU PAP QE sur le site "Rue de Dippach"

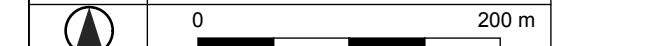
Localisation des quartiers (extrait)

Situation actuelle et modifiée

DATE: 08/08/2019	DESIGNÉ: JS/KH	CONTROLÉ: JS/IVD	ECHELLE: 1/5.000
---------------------	-------------------	---------------------	---------------------

VANDRIESSCHE
 urbanistes et architectes
 VAN DRIESSCHE URBANISTES ET ARCHITECTES
 14, rue Vauvart L - 2663 LUXEMBOURG
 TEL: (+352) 22 02 45 FAX: (+352) 45 57 61 E-MAIL: vdrsch@gst.lu

PAP QE



3. PARTIE ÉCRITE

La partie écrite du PAP « Quartiers existants » en vigueur de la Commune de Bertrange reste inchangée.

ANNEXES

Annexe 1 : PARTIE GRAPHIQUE coordonnée

Plan de localisation des quartiers 1 : 5.000 (fond de plan : PCN 2014 et BD-L-TC 2006)

Annexe 2 : PARTIE ECRITE coordonnée

Sans objet.

La partie écrite du PAP « Quartiers existants » en vigueur de la Commune de Bertrange reste inchangée.

